

Règlement Trail des Carriers 2026

1. Organisation :

Le Trail des Carriers 2026 est organisé par l'association Grand Parquet Endurance, dans le cadre d'un évènement global, le « Fontainebleau Outdoor Festival » les 24 et 25 janvier 2026. Deux évènements partageront l'affiche :

- une compétition de sports tractés mono-chiens, le « Cani Trophy Fontainebleau », sur deux jours, les 24 et 25 janvier 2026, avec notamment l'organisation d'un canitrial de 15 km le samedi 24 janvier 2026 ;
- le Trail des Carriers, avec deux épreuves décrites ci-après.

2. Date du Trail des Carriers :

Samedi 24 janvier 2026

3. Courses et Horaires :

Le Trail des Carriers se décline en deux épreuves chronométrées :

- **TdC15**, course de pleine nature de 14,8 km pour environ 420 m de dénivelé positif. Le départ sera donné en **deux vagues à 13h25 et 13h35**.
- **TdC20**, course de pleine nature de 20,5 km pour environ 550 m de dénivelé positif. Le départ sera donné en **deux vagues à 13h45 et 13h55**.

En cas de modification des horaires, l'information sera partagée via les réseaux sociaux de l'Organisation / directement auprès des inscrits.

4. Lieu - Départ et arrivée :

Stade Equestre du Grand Parquet, Route d'Orléans, Fontainebleau (77)

5. Participation :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie / distance de la FFA, à savoir à partir de la catégorie Junior – U20 (année de naissance 2007 et 2008).

Le Trail des Carriers est ouvert aux inscriptions de 850 coureurs. Une fois le quota atteint, une liste d'attente sera ouverte et les invitations seront envoyées au fur et à mesure des désistements.

6. Inscriptions :

Les inscriptions se feront uniquement sur www.chronoteam.org, site de notre chronométreur officiel, agréé FFA.

Les tarifs d'inscription sont fixés à :

- 17 euros pour le TdC15 ;
- 23 euros pour le TdC20 ;
- Frais de gestion en plus.

**Clôture des inscriptions le vendredi
16 janvier 2026 à 23h59**

L'inscription comprend : dossard, ravitaillement parcours et d'arrivée, cadeau finisher.

7. Annulation d'inscription :

Pour toute demande d'annulation / remboursement, seul le coureur pourra expressément faire cette demande, toute demande faite par une autre personne que le coureur ne sera pas valable. Cette demande de remboursement devra être faite par mail à trailandescarriers@gmail.com et sera faite par recrédit de votre carte

bancaire via le site d'inscription, à hauteur de :

- 100% du tarif de base (sans les frais) jusqu'au 24/11/2025
- 60 % du tarif de base (sans les frais) jusqu'au 24/12/2025

8. Changement d'épreuve :

Le changement d'épreuve est possible uniquement s'il reste des places sur l'épreuve concernée.

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.
Aucune modification ne sera possible le jour même des courses. Les demandes de changement devront être reçues par mail à : traildescarriers@gmail.com au plus tard le 16 janvier 2026.

9. Transfert de dossard :

Le transfert de dossard est possible entre coureurs, pour la même épreuve, en cas d'impossibilité de prendre le départ.

Pour ce faire, la demande est à adresser par mail à traildescarriers@gmail.com en précisant le nom, prénom et la distance que devait faire le cédant. Puis précisez bien les coordonnées complètes du remplaçant avec :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Téléphone et Mail
- Code postal et ville
- Licence ou PPS de moins de trois mois à la date de l'épreuve.

Toute demande de changement de coureurs devra être faite avant le 16 janvier 2026.

10. Certificat médical :

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « *Pass' J'aime courir* » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA, Santé, Encadrement ne sont pas acceptées).

Ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) dont les conditions d'autorisation seront établies également par cette dernière.

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

ou d'une attestation parentale pour les *concurrents mineurs à la date de la course*

Les parents de ces mineurs doivent signer une attestation comme quoi ils ont pris connaissance de l'arrêté du 07 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur paru au journal officiel du 08 mai 2021 et que toutes les réponses au questionnaire sont négatives.

A défaut de signature attestant des réponses négatives, le mineur devra présenter un certificat médical de moins de 6 mois pour participer. Documents téléchargeables à partir du site d'inscription.

11. Assurance :

Individuelle accident :

Chaque concurrent est invité à souscrire individuellement auprès de l'assureur de son choix une assurance

individuelle accident. Il est possible de souscrire une telle assurance auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass' J'aime courir ou d'une licence, ou via le site internet de l'ITRA (couverture des courses et autres randonnées en France et à l'étranger pour un tarif raisonnable).

12. Dossards :

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard.

Le retrait des dossards aura lieu :

- Le vendredi 23 janvier 2026 de 16h à 19h, sur le site de la course, au secrétariat de l'évènement ;
- Le samedi 24 janvier 2026 à partir de 8h, et au plus tard 30 min avant le départ de chaque course, sur le site de la course, au secrétariat de l'évènement.

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le port de ce dossard sur le sac, dans le dos ou sur la jambe n'est pas autorisé.

13. Accessibilité

- Des grands parkings stabilisés seront mis à votre disposition la veille de la course pour le retrait des dossards et le jour de la course.
- Des sanitaires (WC et douches) en nombre sont disponibles sur le site de la course (les inscrits recevront un livret détaillant les plans d'accès et de localisation des utilités).
- Une consigne sera disponible à proximité de la remise des dossards.

14. Matériel

Pas de matériel obligatoire. Il est laissé à l'appréciation du coureur ce qu'il souhaite emmener avec lui sur sa course.

Cependant l'Organisation recommande le matériel suivant (liste non exhaustive) :

- Téléphone mobile chargé
- Veste imperméable, gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions météo
- Couverture de survie
- Sac de trail avec réserve d'eau de 500 ml.

15. Balisage et barrières horaires

Le balisage sera réalisé à l'aide de fanions (tissu de couleur sur tige métallique), espacés régulièrement de manière à voir systématiquement le fanion suivant. Les changements de direction ou points d'attention seront renforcés par des panneaux d'information.

Des signaleurs seront régulièrement répartis sur les parcours pour assurer un guidage et un relai sécurité.

Il est impératif de suivre le balisage des parcours sans couper par les sous-bois pour votre sécurité et le respect de l'environnement. Nous suivons et vous demandons de respecter la Charte du randonneur de l'ONF, que vous retrouverez à la fin du présent règlement.

Il n'y a pas de barrière horaire pour réaliser les deux parcours proposés.

16. Ravitaillement :

Cette course est en semi-autosuffisance. Il appartient donc aux participants d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

L'organisation mettra en place un ravitaillement solide et liquide situé :

- Au km 10,5 sur le TdC20 ;
- Au km 6,5 sur le TdC15 ;

- A l'arrivée des deux courses.

Dans un souci de respect de l'environnement, aucun gobelet jetable ne sera à disposition lors de ces ravitaillements. Les coureurs devront emporter un gobelet personnel (type eco-cup).

Des poubelles seront disposées sur les postes de ravitaillement et devront impérativement être utilisées pour les déchets personnels ou ceux du ravitaillement.

17. Sécurité :

Il n'y a pas de traversée de route.

Le ravitaillement se situant à proximité d'une route en forêt, le parcours passe le long de cette route. Le passage sera sécurisé. Chaque participant s'engage à respecter les dispositions du code de la route et les indications données par les signaleurs de l'Organisation.

Une assistance médicale sera mise en place. Le dispositif d'intervention sera dimensionné selon les prescriptions réglementaires en vigueur. A minima, un poste de premiers secours sera situé au niveau du site des départs / arrivées.

18. Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur ou chef de poste le plus proche (chef de poste ravitaillement par exemple), et bien préciser son numéro de dossard. Si aucun membre de l'organisation n'est présent à côté du coureur qui abandonne ce dernier devra contacter le PC course pour signaler son abandon.

19. Remise des prix :

Seront appelés sur le podium et récompensés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chaque course (classement scratch, présence obligatoire).

Un cadeau sera remis à tous les finishers du Trail des Carriers.

20. Résultats :

Les résultats seront disponibles en direct live sur le site www.chronoteam.org et sur le site de l'organisation www.grandparquetendurance.com

21. Engagement du coureur :

En s'inscrivant, chaque coureur comprend et accepte les engagements suivants :

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement. Je m'engage à respecter le règlement en tous points, ainsi que la Charte du coureur paragraphe 22.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et d'une responsabilité civile vie privée couvrant les dommages au tiers.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.
- Les courses empruntent des chemins à accessibilité réduite pouvant entraîner des délais d'accès par les équipes de sécurité civile. Ce fait ne pourra être invoqué pour un quelconque recours contre l'organisation ou ses partenaires.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'objets ou de véhicules dans les zones de parking et de courses.

Tout engagement est personnel. Tout transfert de dossard doit être validé par l'organisation conformément à l'article 9 du présent règlement. Tout transfert non déclaré ou effectué sans autorisation sera sanctionné.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, à l'encontre du présent règlement, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée sans remboursement. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les coureurs s'engagent dans cette compétition sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance physiologique ou d'accident.

22. Charte du coureur

En s'inscrivant sur l'une des deux courses, le coureur s'engage à :

- ✓ ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète en suivant le balisage avant de franchir la ligne d'arrivée
- ✓ respecter la charte du promeneur de l'ONF et l'environnement traversé.
- ✓ ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ✓ ne pas utiliser de moyen de transport
- ✓ ne pas être accompagné en VTT, ni avoir de chien même en laisse
- ✓ ne pas être aidé dans son effort par contact par un autre coureur ou toute autre personne
- ✓ pointer à tous les postes de contrôle
- ✓ porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- ✓ se soumettre au contrôle anti-dopage
- ✓ porter assistance à tout coureur blessé ou en danger pour sa santé
- ✓ se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- ✓ respecter l'intégralité du Règlement 2026

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

23. Annulation en cas de force majeure :

Avant le départ des courses :

En cas de « force majeure »

- dispositions gouvernementales dues à une situation sanitaire particulière (exemple COVID-19),
- conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition,
- catastrophes naturelles (séisme, tempête)
- ou événements politiques majeurs (révolution, guerre, attentats),

forçant l'organisateur à annuler l'évènement, un remboursement des frais d'inscription sera effectué, déduction faite des frais de gestion et d'une retenue forfaitaire de 10 € correspondant aux frais déjà engagés par l'organisation.

Si l'annulation a lieu moins d'une semaine avant le départ ou le jour du départ, aucun remboursement n'est prévu.

Pendant les courses :

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur devra suivre les consignes données par les commissaires / signaleurs et aura l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

24. Réglementation FFA :

Le Trail des Carriers 2026 se déroule conformément au règlement des compétitions running de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

En cas de litige, seules les règles FFA et le présent règlement feront foi.

25. Anti Dopage :

Conformément à la loi, des contrôles anti-dopage pourront être effectués.

26. Jury d'épreuve :

Il est composé :

- du comité d'organisation ;
- de l'équipe médicale présente sur la course ;
- des responsables des postes de contrôle concernés.

27. Droit à l'image :

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les images prises pourront être utilisées sans limitation de durée pour la promotion de l'événement ou d'événements futurs organisés par Grand Parquet Endurance.

28. Loi informatique et liberté :

Chaque concurrent accepte que son nom, prénom et date de naissance apparaissent dans la liste des inscrits. Sauf opposition écrite, ces informations pourront être publiées dans les résultats sur le site internet de Chronoteam et dans les divers médias de l'Organisation.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression de données personnelles le concernant. Il suffit pour cela d'en faire la demande par écrit.

29. Modification du règlement :

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'Organisation. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site d'inscription et l'information sera partagée sur les réseaux sociaux de l'événement.

30. Contact :

Pour toute demande de renseignements :

- Tél : +33(0)6 50 90 28 97
- Email : traildescarriers@gmail.com



Fontainebleau Outdoor Festival
Evènement « Trail des Carriers »

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.